



Direction Générale des Services

Affaire suivie par : Aurélien TIMBA ELOMBO  
Nos ref : LMF/ATE/DGS/2020.....  
[atimba@fff.fr](mailto:atimba@fff.fr)  
Tél. : 02 69 80 75 67 /

Mamoudzou, le 10 juillet 2020

A  
M. Le Président  
Tribunal Judiciaire de Mayotte  
Département de Mayotte

**Objet : Demande de report de l'Assemblée Financière de la Ligue Mahoraise de Football.**

M. Le Président,

La saison 2019 a rendu son verdict depuis des mois et nous avons organisé notre Assemblée Générale sportive au mois de janvier 2020. Nos comptes étant arrêtés au 31 décembre 2019, nous avons programmé notre Assemblée Financière le dimanche 26 avril 2020 à 9h à Mamoudzou.

La situation crise sanitaire inédite que nous vivons actuellement nous a contraint à reporter cette Assemblée Financière. Cependant, comme vous le savez, nous avons six mois après la clôture de l'exercice pour fournir nos comptes et organiser l'Assemblée. Ce qui est loin d'être possible pour le moment puisque l'état d'urgence sanitaire a été prolongé jusqu'au 31 octobre 2020

Nous nous permettons donc de venir vers vous aujourd'hui pour demander une dérogation exceptionnelle afin de pouvoir présenter nos comptes quand la situation sanitaire le permettra.

Les clubs ont été informés tout comme notre Fédération de tutelle, du report de cette Assemblée Financière et la difficulté que nous avons de présenter les comptes pour le moment.

Convaincu que vous comprenez nos difficultés à présenter nos comptes dans le climat actuel, nous restons à votre disposition pour tout complément. Nous vous joignons également le Procès-verbal du Comité de Direction actant le report de notre Assemblée Financière 2019 du 26 avril 2020.

Recevez M. Le Président, nos plus cordiales et sportives salutations

**Copie :**

- **Préfecture de Mayotte**
- **Conseil Départemental de Mayotte**
- **Fédération Française de Football**

Mohamed BOINARIZIKI  
Le Président  
Président de la Ligue